



CAPL n° 2 DU 12 JUILLET 2012 MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS

COMPTE RENDU

La déclaration liminaire de la CGT (jointe en annexe) a été remise à la Direction.

A noter que ce fut la seule déclaration liminaire pour cette CAPL, puisqu'aucune autre O. S. n'a jugé bon d'en préparer ou d'en lire une.

En guise de réponse, elle nous a fait part de sa préoccupation, tout comme la D. G., du Contrôle Fiscal & de son recouvrement.

Cette CAPL se justifie, d'après elle, par les demandes d'agents postérieures à la CAPL du 12 Juillet, et donc serait une CAPL de régularisation.

Par ailleurs, elle a tenu à reconnaître « le loupé » concernant la demande d'un agent qu'elle n'avait pas prise en compte lors de la précédente CAPL, dont acte !

Une fois n'est pas coutume ...

Au niveau des ALD, la Direction a tenu à rappeler qu'elle entend déplacer le travail plutôt que les agents, ainsi qu'elle a commencé à le faire pour le CSP à distance.

Pour la communications aux agents des projets locaux d'affectation, la Direction, dit-elle, ne manquera pas de le faire, dès ..qu'elle en aura les directives de Bercy !

A ce qu'on peut voir, la Direction ne change pas d'un iota, toujours fidèle à elle-même

La CGT FINANCES PUBLIQUES 77 continuera à communiquer les projets aux agents, et à se battre pour que TOUS LES AGENTS obtiennent satisfaction de leur premier vœu !

En questions diverses, la Direction s'est félicitée du recrutement pour le 01/12/2012 de 4 PACTE : 2 Filière Fiscale & 2 Gestion Publique.

Pour les 2 Filière Fiscale, 1 sera affecté au SIP de CHELLES, 1 au SIE de CHELLES ; POUR LES 2 Gestion Publique, 1 sera affecté à la Trésorerie de ST FARGEAU PONTIERRY, 1 à la Trésorerie de MARNE LA VALLEE...



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

L'actualité a été dominée, ces dernières semaines, par des vagues de licenciements envisagés à PSA, SANOFI, DOUX, etc

Ce qui, nul ne peut plus en douter maintenant, va dégrader encore plus la situation économique et sociale dans notre pays.

C'est dans ce contexte douloureux que, le ministre du budget, M. CAHUZAC, accompagné de Ms PARINI & RAMBAL ont reçu les organisations syndicales de la DGFIP, dont la CGT, le lundi 30 Juillet.

A l'issue de cette rencontre, bien que le ministre ait affiché sa volonté de favoriser le dialogue social, ce qui nous change quelque peu du comportement de l'ancienne équipe gouvernementale, et ses intentions de rupture avec la RGPP, force est de constater que de nombreux contentieux revendicatifs demeurent, parmi lesquels figurent notamment la poursuite des suppressions d'emploi, et la baisse des crédits de fonctionnement.

En 2011, 72% des départs à la retraite n'auront pas été remplacés. On est bien au-delà du dogme du 1 sur 2 prôné par l'ancien gouvernement, voire au-delà du 2 sur 3.

De plus, c'est toujours notre ministère qui paie le plus lourd tribut en terme d'emploi.

Ces suppressions d'emploi ont des conséquences désastreuses pour l'exercice des missions de la DGFIP et les conditions de vie au travail des agents, voilà le message qu'ont délivré les organisations syndicales au nouveau ministre.

L'ambiance se détériore : les services sont exsangues sous le poids des suppressions d'emploi, de l'empilement des réformes.

Au-delà du contrôle fiscal pour lequel le ministre a manifesté le plus vif intérêt, les organisations syndicales ont réaffirmé le caractère fondamental et prioritaire de toutes les missions et la nécessité de les conserver dans la sphère de la DGFIP.

Elles sont également intervenues sur les conditions de travail et sur la situation particulière affectant les services d'accueil qui connaissent une hausse continue de la charge de travail.

Elles ont également évoqué avec insistance la suppression du jour de carence, l'abrogation de la loi sur la mobilité, la PFR, l'accès au 8^{ème} échelon de la catégorie C.

Pour en revenir, à la CAP de ce jour, qui fait suite à celle du 12 Juillet, laquelle n'a pas brillé par le succès de ses résultats, c'est le moins qu'on puisse dire, nous entendons vous faire part de quelques unes de nos remarques.

Ainsi pour la Filière Gestion Publique, le manque de respect des règles fondamentales d'affectation va engendrer des modifications d'affectations pour plusieurs agents.

De plus, nous avons constaté d'autres incohérences que nous prendrons le temps d'examiner avec vous au cours de cette CAPL.

Tout ceci aurait pu être évité, et notamment des mauvaises surprises pour les agents, à la lecture des affectations que vous avez publié sur ULYSSE 77, si ce mouvement avait été mieux préparé en amont.

Pour notre part, nous considérons que c'est l'empressement qui vous a guidé dans ce type de démarche, car nous n'osons pas croire à un quelconque mépris que vous pourriez avoir à l'encontre des agents.

S'agissant de la Filière Fiscale, la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 constate, à la lecture du projet, que trop d'agents ALD ne sont pas affectés en fonction de leurs souhaits.

De plus, les élus CGT souhaiteraient avoir des explications concernant les détachements que vous envisagez. En effet, face à la non communication des avis des agents quant aux détachements envisagés, la défense de leurs dossiers prend une tournure kafkaïenne !

D'autre part, la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 déplore ne pas avoir eu communication des mesures de gestion des agents ALD en même temps que le projet de mouvement local.

Ceci nous aurait permis de mieux comprendre le projet que vous nous aviez soumis, et d'appréhender au mieux les affectations sur l'ensemble du département.

Pour terminer, cette déclaration liminaire, nous entendons vous rappeler la position de la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 quant à la publication des projets d'affectation, sous la forme d'un simple tableau sur lequel ne figureraient que les noms, prénoms, et site d'affectation de chaque agent participant au mouvement local d'affectation, à l'instar de ce que publie l'administration centrale sur ULYSSE pour les mouvements nationaux, ce qui ne semble pas la gêner outre mesure.

Nous ne comprenons toujours pas en quoi la diffusion à tous les agents d'un tel tableau qui les intéresse au plus haut point, à savoir l'affectation en local sur site, constitue un manque de discrétion professionnelle.

Pour notre part, nous continuerons à informer les agents, lesquels ont tout à fait le droit de connaître les projets de mutations, sans que cela ne provoque de manquement aux prérogatives de nos élus, du moins dans la mesure où vous nous communiquerez tous les éléments nous permettant de travailler efficacement afin de défendre les agents et d'analyser les projets que vous nous présenterez au cours des prochaines CAPL d'affectation locale.

